



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bruit

Question écrite n° 43952

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur les termes de la réponse qu'il a bien voulu apporter le 30 septembre dernier à sa question écrite du 9 septembre 1996 (no 42757) concernant les nuisances sonores causées par le survol du département de Vaucluse par des avions militaires de type Tucano et Epsilon. Au terme de sa réponse, il fait état de la volonté de dialogue permanent et constructif qui s'est manifestée lors de la réunion du 19 juillet dernier présidée par le général commandant la région aérienne méditerranée. Il apparaît cependant qu'en dépit de cette réunion de concertation, les nuisances sonores occasionnées par les avions militaires persistent toujours, notamment dans la région du Haut-Vaucluse. Aussi, sans méconnaître les impératifs de la formation militaire, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître quelles mesures concrètes sont réellement et rapidement envisagées afin de permettre une diminution sensible et à long terme de ces fortes nuisances sonores.

Texte de la réponse

Afin d'atténuer les nuisances sonores occasionnées par les avions de la base aérienne de Salon-de-Provence, plusieurs dispositions ont d'ores et déjà été adoptées au niveau régional : resserrement de la plage horaire des vols d'entraînement de 8 h 10 à 19 heures en 1995 et de 8 h 30 à 17 heures en 1996 ; transfert depuis le mois d'août 1996 de la majeure partie des avions de type Epsilon vers la base aérienne de Cognac et élévation des axes de travail utilisés jusqu'à la limite de performance des moteurs ; réduction au strict minimum du nombre annuel d'heures de vol compatibles avec la formation des jeunes pilotes de l'école de l'air. Ainsi, depuis l'été 1996, ce nombre a été fixé à 75 heures pour chaque élève-pilote de transport et à 130 heures pour chaque élève-pilote de chasse, alors qu'auparavant tous les élèves effectuaient 145 heures par an ; création d'une zone cotière pour l'entraînement des avions école ; suppression des vols « école » au mois d'août. En outre, l'état-major de l'armée de l'air a demandé à la délégation générale pour l'armement d'étudier les solutions techniques qui pourraient être envisagées pour réduire le bruit des avions de type Tucano. Une première analyse a révélé que les nuisances proviendraient d'un problème de fréquence dont les deux sources possibles de bruit seraient la turbine et l'hélice. Les résultats complets de cette étude permettront éventuellement d'envisager des mesures complémentaires à toutes celles qui ont déjà été prises. Toutefois, l'entraînement des pilotes devra pouvoir se poursuivre dans des conditions à la fois de qualité et de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Mariani Thierry](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43952

Rubrique : Pollution et nuisances

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 1996, page 5353

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 238